

REGLEMENT DU JEU – CONCOURS

ARTICLE 1 : LA STRUCTURE ORGANISATRICE

Le jeu-concours du questionnaire de satisfaction est organisé par l'Office de Tourisme de Sens et du Sénonais – 6, rue du Général Leclerc - 89100 Sens.

ARTICLE 2 : LA PERIODE ET LE DEROULEMENT DU JEU

Le jeu se déroulera du 01/01/2020 au 31/12/2020. Le concours sera relayé dans les deux bureaux d'information (Sens et Villeneuve-sur-Yonne). Il consiste à laisser ses coordonnées. Pour jouer, il faut remplir un questionnaire de satisfaction (dans son intégralité) dans l'un des deux bureaux et le glisser dans l'urne de l'espace d'accueil ou encore compléter le questionnaire en ligne, en utilisant la connexion Wifi de l'office de tourisme.

Il y aura 4 gagnants par an. Les gagnants seront tirés au sort respectivement aux dates suivantes :

- 31 décembre 2020 (deux tirages, respectivement pour un panier garni et un moulage des Musées de Sens)
- 16 septembre 2020 (un panier garni)
- 3 juin 2020 (un panier garni).

ARTICLE 3 : LE BUT DU JEU

C'est d'inciter les visiteurs à remplir le questionnaire de satisfaction et de constituer une base de données, afin d'étudier l'impact économique de l'action de l'office de tourisme sur son territoire. Ces données sont anonymisées.

ARTICLE 4 : CONDITIONS AUX PARTICIPANTS

Jeu - concours gratuit sans obligation d'achat. La participation est ouverte à toute personne physique et majeure, à compter du 1^{er} janvier. Une même personne ou une même famille (même adresse) ne pourra participer qu'une fois. Le personnel de l'Office de Tourisme de Sens et du Sénonais n'est pas autorisé à participer au concours. La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraîne l'annulation de la candidature. Ne seront pris en compte que les questionnaires complétés dans leur intégralité par les participants.

ARTICLE 5 : DESIGNATION DU GAGNANT

Le gagnant sera informé par courrier ou par mail suite au tirage au sort.

ARTICLE 6 : DESIGNATION DU LOT

La mise en jeu :

- N°1 : Un moulage offert par les Musées de Sens, d'une valeur de 60 euros (tirage sur l'ensemble des participants, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020)
- N°2 : Un assortiment de produits locaux d'une valeur de 45 € (un tirage au sort par période de collecte, soit du 1^{er} janvier au 3 juin 2020, puis du 4 juin au 16 septembre 2020, puis du 17 septembre au 31 décembre 2020).

La remise : Les lots seront adressés par voie postale ou à retirer à l'office de tourisme (pour les résidents sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais).
Précisions relatives au lot : Il est nominatif, ne peut être cédé à un tiers. Il ne pourra être transformé en valeur monétaire, ni échangé pour récompenser le gagnant.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité, si en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. En outre sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de perte et en cas de non acheminement de tout courrier électronique.

ARTICLE 8 : GESTION DES DONNEES PERSONNELLES

La notion de Données Personnelles désigne toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne est « identifiable » dès lors qu'elle peut être identifiée, directement ou indirectement, en particulier par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

L'Office de Tourisme de Sens et du Sénonais considère les données personnelles des participants au jeu-concours comme confidentielles.

Les données personnelles collectées via le questionnaire de satisfaction (*liste des données personnelles obligatoires + liste des données personnelles récoltées de manière facultatives*) ont pour unique finalité de prendre contact avec les gagnants des quatre lots mis en jeu en 2020. Par conséquent, elles seront supprimées des fichiers de l'Office de Tourisme au terme du jeu concours.

Les autres données collectées concernant la satisfaction des visiteurs et l'impact économique sur le territoire seront conservées et anonymisées.

L'Office de Tourisme de Sens et du Sénonais s'efforce de prendre les mesures techniques raisonnables en vue de prévenir d'éventuelles pertes ou détournements lors d'une collecte ou d'un stockage des données que les participants auraient communiquées et empêcher toute communication à des tiers non autorisés.

Conformément aux dispositions de la Réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, les participants disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données les concernant et du droit d'obtenir une copie des données personnelles détenues par l'office de tourisme de Sens et du Sénonais sous un format électronique structuré (portabilité).

Le participant au jeu-concours peut exercer ses droits en adressant ses demandes par courrier postal à l'adresse suivante : Office de Tourisme de Sens et du Sénonais – 6, rue du Général Leclerc - 89100 SENS, ou directement via l'adresse mail contact@tourisme-sens.com.